

Bien sûr qu'il y a des jurassiens et jurassiennes qui ne craignent pas la neige ! Au moins une petite dizaine de braves, qui se sont retrouvés ce matin là, malgré le temps hivernal, pour découvrir enfin ce tout premier îlot forestier jurassien classé en îlot de sénescence et un peu du village de Montfleury, son histoire, son moulin. Merci à Anne-Sophie Mennetrier, chargée de mission Natura 2000 à la com-com Terre d'Émeraude pour nous avoir guidée.

En résumé :

- **les plus** : un site de gros bois classés îlot de sénescence, natura 2000 ; la farine de gaude ;
- **les moins** : la météo glaciale et humide du jour
- **les difficultés** : une absence de suivi biodiversité qui aurait montré l'impact des zones classées ZSC
- **les termes techniques** : tous les sigles ILS, ILV, RBD, RBI, ZPS, ZSC

1/ Tout d'abord qu'est ce qu'un îlot de sénescence ? Quelle différence avec un îlot de vieillissement, ou des réserves biologiques forestières ?

- **les îlots de sénescence (ILS)**, définition de 2009 par l'ONF : **petit** peuplement laissé en évolution libre sans intervention culturale et conservé jusqu'à l'effondrement des arbres. Ils sont composés d'arbres de faible valeur économique mais qui présentent une valeur biologique particulière : gros bois à cavité, vieux bois sénescents, Ces îlots sont dans des peuplements de **qualité moyenne à médiocre**, peu accessibles, ou des séries boisées d'intérêt écologique. Pour des raisons de sécurité, ils sont choisis hors des lieux fréquentés par le public.
- **les îlots de vieillissement (ILV)** est une zone où le gestionnaire laisse croître les arbres au-delà de leur âge d'exploitabilité. La création de tels îlots vise généralement plusieurs objectifs complémentaires, dont : produire quelques très gros bois à valeur potentiellement élevée, servir de refuges biologiques, conserver des espèces importantes pour une régénération de la forêt... mais ces îlots ont une valeur **provisoire**, puisque ils sont gérés et destinés à disparaître.
- **les Réserves biologiques dirigées (RBD) et les réserves biologiques intégrales (RBI)** : elles ont les mêmes fondements juridiques, leur différence réside dans les objectifs associés à chacune :
 - les **Réserves biologiques dirigées (RBD)** : elles se trouvent en milieu forestier ou associé à la forêt (par exemple les landes, mares, tourbières et dunes), l'ONF y applique une gestion particulière pour la conservation d'espèces ou de milieux naturels rares et vulnérables ;
 - les **Réserves biologiques intégrales (RBI)** principalement situées en milieu forestier, elles sont soustraites à la sylviculture et constituent de précieux témoins de la forêt en évolution naturelle.

Alors des démarches qui vont concerner principalement des forêts communales ou domaniales ? (notons au passage les mots : petit peuplement, peuplement qualité moyenne, ...). Et des projets quasi impossibles dans les forêts privées où la rentabilité est de mise ? Oui et non ; car c'est là tout l'intérêt **des zones Natura 2000 !**

2/ Natura 2000, quel atout ?

Natura 2000 est un des **outils** de la politique européenne et vise une meilleure prise en

compte des enjeux de biodiversité dans les activités humaines.

Comment ? En apportant des **moyens financiers** sur des aires identifiées à protéger.

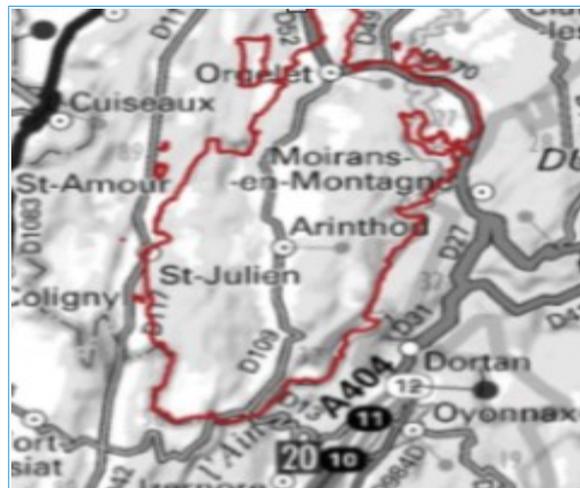
Zone natura 2000 en Petite Montagne :
35 communes, 39 000 ha (dont 50 % forêts)
78 ha en aires protégées ZPS ou ZSC

Différents types de contrats existent pour permettre d'indemniser tous volontaires (propriétaires forestiers, collectivités, agriculteurs, ...), qui s'engagent à adapter leurs pratiques, sur une durée définie, pour préserver le maintien ou restaurer des habitats d'intérêt environnemental.

Le réseau des sites natura 2000 ce sont **des aires protégées**, dont **les îlots ou les réserves** ci-dessus, et même plus larges (comme des haies, des marais, des pelouses sèches, etc.), définies sur la base d'une liste d'habitats et d'espèces menacés, encadrées par les deux directives européennes : Oiseaux et Habitats, Faune et Flore.

D'où les **deux types de zones protégées** :

- les zones de protection spéciales (**ZPS**) pour la directive oiseaux et habitats,
- les zones spéciales de conservation (**ZSC**) pour la directive habitat faune flore.



230 espèces patrimoniales (protégées ou menacées...) présentes sur le territoire :

- Plantes : 66 dont le Buplèvre du Mont Baldo
- Oiseaux : 63 dont l'Engoulevant d'Europe
- Insectes : 57 dont le Tétrix de Krauss et 23 papillons
- Mammifères : 28 parmi lesquelles 18 chauves-souris dont le Minioptère de Schreiber
- Autres animaux : 22 dont la Lamproie de Planer

Les fonds sont d'origine européens (Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) pour 63%) et des fonds nationaux (Ministère chargé de l'environnement pour 37%).

3/ Poursuivons avec la visite dans l'îlot de sénescence sur des parcelles forestières propriété de la commune de Montfleury :

Le village de Montfleury est situé dans la zone Natura 2000 ! Le conseil municipal de l'époque s'est intégré dans la démarche : un contrat proposant 3ha de parcelles forestières en îlot de sénescence a été signé pour **30 ans** ! Soit jusqu'en 2043 ... avec une indemnité calculée sur la perte d'exploitation forestière (en moyenne environ 2000 €/ha) versée en une fois au départ.

2 types de zones ont été ciblées sur ces parcelles :

- l'une caractéristique est constituée de **troncs de buis** couverts de mousse, associés à des **chênes pubescents**, chétifs, également couverts de mousse ; quelques fruitiers par place ; au final une jungle épaisse, sur pente, accessible par un unique sentier, mais traversée par de nombreux chemins d'animaux. On retrouve les critères de zone forestière de qualité médiocre et peu accessible. Un habitat typique sur le secteur (buis, chênaie à aspérule odorante), d'influence méditerranéenne, très riche en biodiversité.
- l'autre située sur le replat du sommet est totalement opposée : ce sont des **gros bois**, branchus, cintrés ou fourchus, vieillissants, de grands arbres centenaires : hêtres, chênes, avec des branches mortes au sol, **tous marqués « Arbre sénescence, Natura 2000 avec un n° »**. Sur ces arbres vivants on a pu distinguer diverses cavités à la base du tronc ou en hauteur, ou des décollements d'écorces, etc. ... tous signes d'habitats propices pour différentes espèces justement à préserver.



Qu'advientra t'il de ces arbres au terme du contrat en 2043 ? Le fait qu'ils soient marqués « arbre sénéscent » semble garantir qu'ils iront bien jusqu'à leur effondrement.



Parmi les chants d'oiseaux (répérés grâce à l'appli, merci Clémence !) il y avait avec nous sur le terrain : rouge gorge, pic, troglodyte, mésange nonette, grive musicienne, ... et peut-être plus ?

A noter : il n'y a pas de suivi particulier mis en place sur ces sites pour surveiller l'évolution de la biodiversité avec la mesure mise en place.



4/ Montfleur, son histoire autour de boissons chaudes et de gâteaux secs à base de farine de gaude !

Il commençait de pleuvoir et se retrouver au sec, avec une boisson chaude entre les mains était bienvenue.

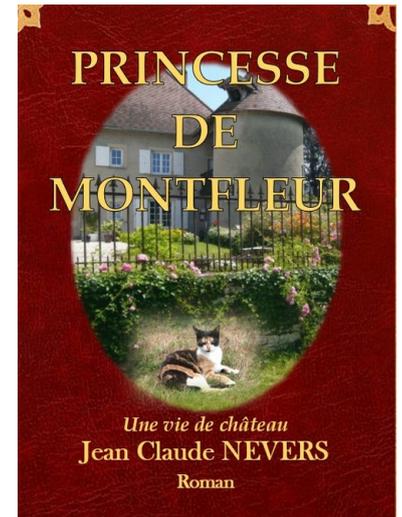
Le Maire de Montfleur nous rejoint au magasin du Moulin du Pont des Vents, qui fabrique à l'ancienne de la farine bio d'épeautre, de maïs (gaude)... des pains bio. , pizzas, et de multiples gâteaux secs.

A lui tout seul **ce moulin mérite une visite**. : tél = 07 89 48 17 89 ; il ne paye pas de mine au 1^{er} abord, erreur :



- Il est classé Monument Historique ! Il fonctionne depuis l'époque médiévale, avec juste la force hydraulique !
- C'est un véritable moulin écomusée !
- Des formations boulangerie tous publics sont organisées (scolaire, ou privé, pour refaire soi-même ensuite son pain au pur levain) !
- Il est même possible de commander pains, biscuits salés, sucrés, brioches, pizzas ; ils sont présents sur de nombreux marchés, dont celui de Lons !

Quant à l'histoire du village de Montfleur, elle mérite aussi d'être entendue ou **lue** ! Le Maire, Jean-Claude Nevers, jongle avec les noms, les dates, les anecdotes. Normal il en a écrit **un livre**, le roman « Princesse de Montfleur, une vie de château », où princesse c'est sa chatte et ils habitent au château ! **Dans les faits ou personnes célèbres de Montfleur qu'il nous a évoqués, citons :**



- Le fameux Château de Montfleur :

- Il est le point de départ de l'existence de Montfleur. Site historique depuis **1191** lié à la maison de Chalon et particulièrement à son fils Jean 1er de Chalon qui fit construire **le premier château**, une forteresse importante au nord de la colline de Montfleur, véritable tour de guet entre la Franche Comté et la Savoie. Montfleur situé sur la voie romaine entre Lyon Besançon devient un bourg important (le pont romain enjambant le Suran est toujours là).
- Parmi Les princes d'Orange ceux qui vécurent à Montfleur le plus longtemps furent Jean II de Chalon d'Auxerre et Tristan de Chalon son fils. Jean IV de Chalon déçu de s'être vu préférer le Sire de Craon au gouvernement général de Bourgogne ordonna une longue et héroïque résistance. Rendus furieux par tant d'obstination, les soldats de Charles 1er d'Amboise incendièrent le château, le bourg-dessous et le bourg-dessus qui furent démantelés à jamais en 1479.
- **Le second château** fût érigé en 1631 en partie avec les masses de pierres du château fort précédent, de même la ville, qui connut durant le XVIIème siècle une longue période de prospérité. Lequel château a hébergé ensuite différents propriétaires, dont :
 - **Edouard Herriot**, (1872, 1957) maire de Lyon, homme d'état de la III république, académicien
 - **Jules Boyriven** (1859, 1924) industriel lyonnais dans les soieries. Pendant la guerre, le 16 avril 1944 le château est incendié par les Allemands et son propriétaire d'alors déporté.
- 1947 le château est reconstruit : **le troisième**. Il appartient toujours aux descendants de J. Boyriven.

- **Carmen de Tommaso**, (1909, 2015) qui fonda en 1945 la marque de prêt-à-porter française **CARVEN**, dont le nom vient de la contraction de **Carmen** et de **Boyriven**, (le nom de famille de sa tante !) « La plus petite des grands couturiers » était son surnom ; décédée à l'âge de 105 ans, on lui doit l'invention ...**du soutien gorge à balconnet**, dont elle aurait eu l'idée **en se baignant à Montfleur dans le Suran** !



- **et Jean Jacob**, né le 10/11/1669 et mort le 29/01/1790, soit à **120 ans** ! Il vécut à Montfleur et quand le roi Louis XVI qui le reçut, lui demanda son secret de longévité, il aurait répondu : « **tous les matins je mange de la bouillie de gaude** » !